Image not found or type unknown

apprentie serveuse licenciement économique

Par **francettedu60**, le **29/03/2013** à **10:53**

j'aurais voulu savoir ma fille est à deux mois des examens (cap serveuse), elle est apprentie et vient d'apprendre que le restaurant ferme pour liquidation judiciaire, alors elle se retrouve sans patrons, Je voulais savoir si malgrès tout elle pouvait passer son examen, car elle n'y ai pour rien dans la rupture de son contrat de travail, peut-elle fait appel ou avoir un recours pour les deux mois qui lui reste et espérant pouvoir le passer, parceque là en fin de compte elle a perdu 2 ans de scolarité.
merci
pour les réponses que vous m'apporterez.

Par **P.M.**, le **29/03/2013** à **10:59**

Bonjour,
Je pense que le mieux serait de se rapprocher du CFA et/ou du Rectorat...

Par **francettedu60**, le **29/03/2013** à **11:24**

bonjour,
j'ai déjà contacter le cfa, et la chambre des commerces, ils se renvoient la balle, apparemment ils ne savent pas non plus.Pour eux plus de patrons donc pas de passage à l'examen.
cordialement

Par **P.M.**, le **29/03/2013** à **11:34**

Il reste le Rectorat qui est responsable de l'organisation des examens pour éventuellement obtenir une dispense et je vous propose ce dossier...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés